académie Caen

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÈRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements, présidents des associations sportives

Mesdames et Messieurs les professeurs d'EPS, animateurs des associations sportives s/c

Messieurs les directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale

Caen, le 11 décembre 2013

Objet : développement du sport scolaire : mise en œuvre académique. Référence : circulaire n°2010-125 du 18-8-2010 parue au BOEN n°31 du 02.12.2010.

Inspection Pédagogique Régionale La circulaire citée en référence nous engage à renforcer la place du sport scolaire, composante de la politique éducative de notre pays, comme vecteur de réussite, de la responsabilisation, de la santé et du bien-être des élèves.

Dossier suivi par

Bénédicte Lacoste IA-IPR d'EPS

> Téléphone 02 31 30 15 35 Télécopie 02 31 30 16 41

> > Mél.

benedicte.lacoste @ac-caen.fr

> 168, rue Caponière B.P. 46184 14061 CAEN CEDEX

www.ac-caen.fr

Arnaud.Bidel Directeur régional UNSS Les bons résultats quantitatifs et qualitatifs actuels dans l'académie de Caen sont à mettre à l'actif du travail quotidien des professeurs d'éducation physique et sportive, des chefs d'établissements présidents des AS et de l'ensemble de la structure UNSS, dont les coordonnateurs de district.

L'objectif ministériel vise à renforcer les activités et la dynamique des associations sportives et à définir les grands axes d'une politique de développement du sport scolaire.

Pour faciliter une mise en œuvre territoriale ambitieuse et répondant aux problématiques de notre académie, je vous engage à :

- Actualiser la rédaction d'un projet de l'association sportive opérationnel en phase avec les objectifs de votre projet d'établissement et de votre contrat d'objectifs, ainsi qu'avec les objectifs du projet académique UNSS.
- Réunir régulièrement les instances statutaires des associations (assemblée générale et comité directeur) et les faire vivre en y associant les élèves et leurs parents. Leur implication effective peut les conduire dorénavant à être élus vice-présidents aux côtés des chefs d'établissements président d'AS. Une réflexion sur les conditions de reconnaissance de l'engagement associatif et de la prise de responsabilités des élèves licenciés doit être engagée.
- Penser une organisation du temps scolaire offrant aux élèves la possibilité de pratiquer régulièrement les activités de l'association sportive sur des plages horaires complémentaires à celle du mercredi après-midi qui doit être libérée dans l'emploi du temps de l'élève. La préservation du mercredi est une condition nécessaire pour permettre aux élèves de participer aux compétitions organisées par l'UNSS.
- Faciliter l'organisation des diverses compétitions, du district jusqu'aux championnats de France par l'implication des professeurs d'EPS et des élèves (jeunes officiels).
- Développer la prise de licence pour des publics encore éloignés d'une pratique régulière (élèves de la voie professionnelle, public féminin, élèves à besoins particuliers).

Organiser la journée du sport scolaire en lien avec le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ou dans des projets interdisciplinaires, afin d'associer la réflexion à la pratique sportive.

Afin d'aider les associations sportives repérées en difficulté au niveau du taux d'adhésion (moins de 15% en collège, moins de 10% en lycée général et technologique et en lycée professionnel) l'observatoire des AS en difficulté envisage avec les équipes d'établissement les évolutions dans le fonctionnement de leur AS pour la dynamiser. Les établissements reçoivent alors la visite du directeur UNSS en charge du département, du coordonnateur de district et du correspondant de bassin EPS représentant l'inspection pédagogique régionale EPS.

Les réunions de bassin réunissant les chefs d'établissement accueillent un directeur régional UNSS en charge du département pour aborder avec lui les conditions de développement du sport scolaire. Un chef d'établissement sera désigné comme référent pour le sport scolaire dans le bassin.

Ces axes principaux du projet académique du développement du sport scolaire sont adossés au projet académique. Je sais compter sur vous pour que l'AS au sein de l'UNSS participe pleinement aux objectifs du projet académique en offrant des parcours où chacun peut s'exprimer à son meilleur niveau, réussir, être acteur de sa vie physique, être responsable au sein de la vie collective.

Je souhaite que l'association sportive soit au cœur de la vie scolaire des établissements et contribue à créer un climat scolaire facilitant les apprentissages.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à la vie des associations sportives et du sport scolaire.

Le Redteur.

Christophe PROCHASSON